

a une connexion : c'est par là que M. Bouillier a justifié la chaleur avec laquelle il a soutenu cette thèse : que tout n'est pas permis à l'égard de l'animal. L'examen de la question de la sanction de la Morale individuelle par des lois positives achève cette série de graves questions et prépare aux questions non moins graves, non moins sérieuses de la morale sociale.

L'état de l'Allemagne après la lutte à toute outrance du sacerdoce et de l'empire vient de faire l'objet du cours d'histoire. Mêlant, suivant sa méthode, les considérations économiques au récit des faits, unissant à sa vaste érudition, une sagacité parfaite, M. Dareste a étudié la chute de l'empire et la dislocation du corps germanique sous le dernier empereur de la maison de Souabe et pendant le grand interrègne. A partir du XIII^e siècle, l'Allemagne prend un aspect tout nouveau. L'autorité souveraine se morcelle régulièrement ; à la place de l'empire se montre une agglomération de 100 États, électors, principautés, villes impériales, ayant entre eux une hiérarchie bien marquée, indiquée dans le *Miroir de Saane*, recueil des lois de cette époque. La constitution fédérale se substitue à la constitution impériale : Frédéric II lui-même est obligé de l'accepter. Les villes impériales, fières de leur indépendance, puissantes par les richesses que leur procurait le commerce, augmentèrent leur force et leur importance en se formant en lignes telles que la ligne Anseatique, la ligue du Rhin. Ces fédérations, la dernière surtout qui exista peu de temps, mais jeta un vif éclat, ces fédérations se proposaient principalement de protéger la paix publique et de soustraire l'Allemagne à l'influence des étrangers, des papes surtout. La paix publique fut la préoccupation constante du XIII^e siècle. Frédéric II parvint à l'assurer au même temps que saint Louis et de la même manière, par l'établissement d'une justice régulière. Seulement cette institution fortifia l'autorité royale en France où elle resta aux mains du roi ; en Allemagne, ce fut une justice princière qui tourna contre les empereurs. Quant à l'intervention du Saint-Siège, elle ne cessa de se faire sentir. Les papes, devenus des princes, des souverains veillant aux intérêts de leur politique, tournaient à leur profit la décadence de l'empire qu'ils avaient activement préparée. Ils prolongèrent la faiblesse du corps germanique, après la mort de Frédéric II, sous Guillaume de Hollande, et pendant la rivalité de Richard de Cornouailles et d'Alphonse de Castille, jusqu'à ce que le moine Grégoire X montât sur le trône pontifical. Alors commença la restauration de l'empire : Rodolphe de Habsbourg fut élu empereur avec l'assentiment du pape. En lui la papauté trouva un souverain selon son cœur. Il renonça complètement à incorporer le clergé à l'État et se fit une loi de renoncer à toute intervention dans les affaires de l'Italie. Le traité de 1274, préparé au concile de Lyon, signé à